

CNESE, UNICEF Algérie - Termes de Référence

Evaluation formative des programmes de développement de la petite enfance en Algérie en lien avec le projet de la Politique Intégrée de la Petite Enfance

Contexte et justification

La Convention relative aux droits (CRC) de l'enfant a été le premier instrument à énoncer toute la gamme des droits de l'enfant ; le droit à la vie, à la survie et au développement, à l'éducation, à la santé, à la protection et le droit de participer.

L'Algérie s'est engagée à mettre en adéquation sa législation nationale avec cette convention. Ses engagements sont assurés à travers la promulgation de lois dont, la loi d'orientation sur l'éducation nationale (2008) et la loi relative à la protection de l'enfant (2015) et l'élaboration de différents programmes.

Le « Plan National d'Action pour les Enfants : 2008-2015 « Une Algérie Digne des enfants » a été publié sous l'égide du Ministère délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine (MDCFCF, 2008). Il énonce plusieurs intentions telles que « ...servir à améliorer les informations et les connaissances sur l'enfance et à renforcer la coordination entre les secteurs et les intervenants concernés ». Un Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance (ONPPE) a été installé en 2016 dont la mission principale est de veiller à la protection et à la promotion des droits de l'enfant contre tout ce qui peut exposer sa santé et son bien-être physique en danger et ce à travers notamment la protection contre la maltraitance, la violence et l'exploitation des enfants.

Deux études sur l'état de la prise en charge de la petite enfance ont été réalisées en 2002 et en 2014 par le Ministère de l'Education Nationale et l'UNICEF. Les deux travaux ont montré une faiblesse de la prise en charge sectorielle de la petite enfance (sur le plan structurel, organisationnel, pédagogique et logistique).

En l'absence d'une politique intégrée, le développement de la petite enfance (DPE) est actuellement supporté par des interventions et des programmes de plusieurs Ministères tels le Ministère de l'Education Nationale (MEN), le Ministère de la Solidarité Nationale (MSN), de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière (MSPRH) et du Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs (MARW), Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICL) et par des initiatives privées et associatives. Ceci donne lieu à des hétérogénéités dans les pratiques éducatives, dans les contenus des services, les valeurs et voire même les finalités.

Le constat est aussi que les établissements de prise en charge de la petite enfance quel qu'ils soient - de garderie ou préscolaire préparatoire - ne sont pas régis pas des standards. Il en découle des disparités et des iniquités dans l'offre.

En 2016, un comité intersectoriel a été mis en place afin d'entamer les travaux pour le développement d'une politique intégrée de la petite enfance, avec comme étape initiale, une étude des budgets sectoriels alloués aux jeunes enfants et la production d'un instrument de mesure et de projections budgétaires avec comme finalité attendue le choix de scénarii budgétaires par chaque secteur.

L'ambition du projet était la définition d'un cadre assurant une articulation organisée i) de la perspective intersectorielle globale et ii) des perspectives sectorielles qui continueront d'exister, ne serait-ce que pour des considérations pratiques lors de la mise en œuvre des actions visant ainsi à identifier une vision globale pour les activités ciblant le jeune enfant à l'horizon de l'année 2025, et ce i) en ciblant les objectifs sociaux les plus souhaitables et, ii) en les inscrivant dans un cadre budgétaire soutenable. C'est d'ailleurs en raison du caractère plus contraint des finances publiques dans cette période que la recherche de l'efficience et de la complémentarité des actions est plus spécifiquement nécessaire.

CNESE, UNICEF Algérie - Termes de Référence

Evaluation formative des programmes de développement de la petite enfance en Algérie en lien avec le projet de la Politique Intégrée de la Petite Enfance

Un travail significatif a déjà été réalisé sur le plan technique avec les services des ministères concernés. Il a consisté en premier lieu en une description analytique du fonctionnement de chacun des différents services considérés. Dans cette perspective, un expert a examiné la couverture de chaque service, rapport de la population qui bénéficie effectivement du service et de celle qui devrait potentiellement en être bénéficiaire, puis les modalités de fonctionnement des services offerts en aboutissant à une fonction de coût unitaire de chacun d'entre eux. Cette fonction est notamment de nature économique que comptable dans la mesure où on estime l'incidence financière de la structure de qualification des personnels utilisés, de leur intensité d'utilisation et des moyens non salariaux utilisés pour produire les services.

Pour harmoniser les buts, les objectifs et les actions sectorielles, une évaluation formative des différents programmes de développement de la petite enfance en Algérie permettra d'identifier les goulots d'étranglements et de formuler des recommandations pour le développement d'une « **stratégie nationale intégrée de la DPE** » qui cadre les politiques et stratégies sectoriels, les actions à mener, les ressources à déployer et la mise en œuvre d'une prise en charge coordonnée.

But, objectifs de l'évaluation, étendue, utilisation d'évaluation

La présente évaluation de type 'formative' se focalisera sur les programmes du gouvernement de l'Algérie visant le développement de la petite enfance en ce pays.

Le but : L'évaluation sera réalisée dans le but d'informer et d'améliorer les programmes et les processus et d'identifier les facteurs qui ont empêché le développement d'une politique intégrée de la petite enfance. Les recommandations de l'évaluation tirées des leçons apprises et des opportunités existantes serviront les autorités nationales pour orienter une vision intersectorielle pour le DPE en Algérie.

Les objectifs spécifiques assignés à cette évaluation sont :

1. Identifier les forces et les faiblesses des programmes mis en œuvre dans les secteurs suivants :
 - ✓ Secteur de l'éducation Nationale : Programme préscolaire et préparatoire.
 - ✓ Secteur de la Santé : Programme national de périnatalité 2016-2020, Programme élargi de vaccination (PEV), Programme de nutrition ;
 - ✓ Secteur de la Solidarité Nationale : Programme de prise en charge des enfants privés de famille, de la violence à l'égard des enfants, des enfants handicapés (mentaux, moteurs, auditifs, visuels).
2. Identification des facteurs qui ralentissent la mise en œuvre d'approches intersectorielles de la petite enfance. Notamment, le non-aboutissement du projet d'élaboration de la stratégie nationale de la DPE lancée par l'UNICEF en 2014.
3. **Formulation des recommandations** ainsi que des leçons apprises dans le but de relancer la réflexion et les synergies pour le développement d'une politique nationale intégrée de la DPE.

Etendue de l'évaluation :

La présente évaluation couvrira l'ensemble des secteurs, organes et association de 2013 à 2021 qui interviennent dans le développement du jeune enfant à l'échelle nationale en y incluant :

CNESE, UNICEF Algérie - Termes de Référence

Evaluation formative des programmes de développement de la petite enfance en Algérie en lien avec le projet de la Politique Intégrée de la Petite Enfance

1. Les secteurs institutionnels : Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Solidarité, de la Famille et de la Condition de la Femme, Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Organe National pour le Protection et la Promotion de l'Enfance (ONPPE).
2. Le Secteur Associatif : Fédération Algérienne des Personnes Handicapées, Fédération des associations des parents d'élèves, et autres.
3. Le secteur privé.

Utilisation de l'évaluation :

Le rapport de l'évaluation informera les secteurs institutionnels sur les réalisations, les goulots entravant le développement d'une politique intégrée pour le Développement de la Petite Enfance et des mesures de à prendre sous formes de recommandations

Evaluabilité

L'évaluation sera basée sur la littérature annexée aux TdR. En ce qui concerne les données qualitatives, elles seront obtenues à travers des entretiens individuels ainsi que des entretiens en groupe.

Méthodologie

Autant que possible, les données existantes seront utilisées dans le cadre du travail sur **le rapport de démarrage**.

Le travail sur la base documentaire sera complété par **le travail de récolte de données**, c'est-à-dire des entretiens individuels ainsi que des entretiens en groupes. Les parties prenantes dans le programme à être interviewer seront listés en Annex à TdR, principalement les représentants du gouvernement, du bureau de l'UNICEF et des organisations de la société civile en Algérie. Les données récoltées seront qualitatives ainsi que quantitatives. Les évaluateurs feront de leur mieux pour avoir le plus de données pour trianguler l'information avant d'arriver aux conclusions. La récolte de données prendra place sur la période de 4 semaines. Pour aboutir l'étape avec succès, le commanditaire principal et le gérant de l'évaluation travailleront ensemble pour assurer que tous les matériaux sont disponibles avant la récolte de données et que les entretiens sont préparés aussi.

L'étape de collecte de donnée sera suivie par l'étape **de l'analyse de données**, la rédaction du rapport ainsi que la distribution du rapport.

Conduite éthique de l'évaluation

L'évaluation des interventions de développement appuyées par les Nations Unies en général et l'UNICEF en particulier, doivent être indépendantes, impartiales et rigoureuses. Chaque évaluation doit clairement contribuer à l'apprentissage et la redevabilité. Ainsi donc, l'équipe des évaluateurs doit être intègre personnellement et professionnellement et être guidée par les principes de rigueur dans le cadre de la conduite de cet exercice. L'évaluation finale du programme conjoint doit être réalisée selon les principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG).

- ✓ **Anonymat et confidentialité** : l'évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.

CNESE, UNICEF Algérie - Termes de Référence

Evaluation formative des programmes de développement de la petite enfance en Algérie en lien avec le projet de la Politique Intégrée de la Petite Enfance

- ✓ **Responsabilité** : le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants ou entre les consultants et les responsables de programmes concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
- ✓ **Intégrité** : les évaluateurs se devront de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète des aspects étudiés.
- ✓ **Indépendance** : les consultants doivent veiller à rester indépendants vis-à-vis du programme concerné par l'évaluation, et ils ne devront pas être (ou avoir été) associés à sa gestion ou à quelque élément de celle-ci.
- ✓ **Incidents** : si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre phase de l'évaluation, ils doivent être immédiatement signalés à l'UNICEF. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par le CNESE et l'UNICEF dans les présents termes de référence.
- ✓ **Validation de l'information** : les consultants se doivent de garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et seront responsables individuellement et collectivement de l'information présentée dans le rapport final et leurs validations par le CNESE et l'UNICEF.
- ✓ **Propriété intellectuelle** : en utilisant les différentes sources d'information, les consultants se doivent de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions faisant l'objet d'examen et mentionner constamment les références.
- ✓ **Soumission des rapports** : si la soumission des rapports est soumise à une revue et commentaires du CNESE et de l'UNICEF jusqu'à la validation

Par ailleurs, il est important de souligner que la confidentialité des répondants à la collecte des données sera garantie ; aucun nom ne sera associé aux réponses fournies. Une permission, sous forme de consentement éclairée sera demandée avant de procéder à une interview. L'évaluation représente un risque minimal et ne sera pas soumise à la revue d'un comité éthique national.

Conformité à la procédure de l'UNICEF pour les normes éthiques en matière de recherche, d'évaluation, de collecte et d'analyse de données

Les évaluateurs adopteront un ensemble de mesures pour se conformer à la procédure de l'UNICEF en matière de normes éthiques en matière de recherche, d'évaluation, de collecte de données et d'analyse. Ces normes sont brièvement décrites ci-dessous :

Prévention des dommages : l'équipe d'évaluation prendra des mesures préventives pour tout événement imprévu sur le terrain et réagira en conséquence. À la lumière du COVID-19, l'équipe d'évaluation veillera à ce que l'équipe de terrain se maintienne à distance (les unes des autres ainsi que les répondants), porte des masques et se lave les mains régulièrement au cours du travail sur le terrain.

Entretien avec les enfants : cette évaluation ne prévoit des entretiens avec les enfants.

CNESE, UNICEF Algérie - Termes de Référence

Evaluation formative des programmes de développement de la petite enfance en Algérie en lien avec le projet de la Politique Intégrée de la Petite Enfance

Consentement explicite : le consentement explicite sera obtenu de tous les répondants, et les intervieweurs se verront expliquer le but et la portée de l'évaluation, ainsi que la nature volontaire de la participation, avant chaque entretien.

Confidentialité des participants : Les participants seront informés sur ceux qui auront accès à leurs données privées, et un membre autorisé de l'équipe supprimera toutes les informations d'identification des répondants.

Confidentialité : Les données primaires seront protégées par mot de passe et cryptées, tandis que les enregistrements physiques et les documents resteront avec les membres autorisés de l'équipe. Les commentaires et opinions des répondants inclus dans le rapport final seront anonymes afin de préserver la confidentialité des répondants.

Egalité de genre

L'équipe des évaluateurs devrait proposer une approche pour voir l'aspect du genre dans la petite enfance en Algérie, ainsi que faire une analyse s'agit-il des disparités en termes de genre entre les garçons et les filles.

Promotion de l'équité

Les évaluateurs devront proposer une approche de l'évaluation permettant de voir si le programme de la petite enfance a été équitable.

Programmation basée sur les droits de l'homme

L'évaluation va examiner le degré auquel la programmation basée sur les droits de l'homme a été appliqué.

Limites

Il existe plusieurs limites potentielles à l'évaluation. Premièrement, la théorie de changement du programme avec un cadre des résultats spécifiques n'a pas été développée. Deuxièmement, l'espace temporel de l'évaluation reste assez large, 2013 – 2021. Finalement, il est probable que l'expert international ne pourra pas arriver jusqu'au pays à cause de COVID 19.

L'équipe d'évaluation atténuera les limites mentionnées en élaborant une théorie de changement ainsi qu'un cadre des résultats rétroactif. En ce qui concerne l'espace temporel de l'évaluation, l'équipe d'évaluation, en collaboration avec le CNESE ainsi que l'équipe UNICEF va se baser sur les ressources documentaires disponibles pour les années 2013-2021.

Parties prenantes et gouvernance

Le commanditaire principal est le gouvernement de l'Algérie représenté par le Conseil National Economique, Social et Environnemental.

CNESE, UNICEF Algérie - Termes de Référence

Evaluation formative des programmes de développement de la petite enfance en Algérie en lien avec le projet de la Politique Intégrée de la Petite Enfance

Le bureau du pays UNICEF en Algérie, le bureau régional de l'UNICEF MENARO seront les clients secondaires.

Sous la supervision du Représentant de l'UNICEF en Algérie, et en étroite collaboration avec la Représentante-adjointe, la chargée de l'Evaluation Multi-Pays, avec l'appui technique du Chargé du Programme DPE & Santé à l'UNICEF, va gérer cette évaluation. L'accompagnement technique sera assuré par un comité de pilotage constitué du CNESE et de l'UNICEF. Un comité technique intersectoriel chargé de la mise en œuvre de l'évaluation pourra également être formé.

Tous les livrables devront être validés par le comité de pilotage. Un comité technique intersectoriel apportera l'appui nécessaire à la mise en œuvre de cette évaluation

Les coûts relatifs à cette évaluation seront pris en charge par le Programme DPE & Santé de l'UNICEF.

Questions de l'évaluation :

Les questions évaluatives suivantes serviront de base à la réalisation de l'évaluation et répondront aux préoccupations des acteurs impliqués dans le DPE :

Pertinence :

- Ces programmes répondent-ils aux besoins réels de la petite enfance en Algérie ?
- Au vu des évidences scientifiques et du contexte du pays, les programmes de développement de la petite enfance sont-ils toujours pertinents par rapport aux défis actuels ?
- Ces programmes sont-ils pertinents par rapport à la réalisation des engagements internationaux dont les Objectifs de Développement Durable ?
- Ces programmes comprennent-ils les modes opératoires qui assurent l'opérationnalisation des objectifs ?

Cohérence :

- Quelles sont les dispositions institutionnelles qui peuvent garantir une coordination des programmes DPE et quels sont les rôles attribués aux différentes institutions dans tous les aspects liés à la gestion intersectorielle de la Petite Enfance ?
- Quelles sont les incohérences observées entre les programmes sectoriels qui concernent le jeune enfant ?
- Est-ce que les incohérences relevées sont de nature à impacter l'accès des jeunes enfants à des services de qualité ?
- Les acteurs intervenants ont-ils déterminés par rapport aux objectifs et missions des programmes ?

Equité :

- Ces programmes prennent-ils en compte les disparités géographiques ?
- Les programmes de DPE sont-ils équitables dans le sens où ils permettraient d'offrir des opportunités aux catégories de jeunes enfants démunis ?
- Existe-il des mécanismes qui permettraient de réduire les iniquités et disparités dans l'accès des jeunes enfants aux services de base ?

CNESE, UNICEF Algérie - Termes de Référence

Evaluation formative des programmes de développement de la petite enfance en Algérie en lien avec le projet de la Politique Intégrée de la Petite Enfance

Efficacité :

- Quel est le niveau de réalisation des objectifs assignés aux différents programmes ?
- Les programmes de DPE permettent-ils d'assurer un accès effectif et de qualité aux services destinés aux jeunes enfants ?
- Quelles sont les opportunités de synergies intersectorielles entre les programmes DPE qui augmenteraient l'impact sur les jeunes enfants ?

Efficiace :

- Les budgets nécessaires ont-ils été alloués ? ont-ils été suffisants ? ont-ils été dépensés de façon efficiente (rapport résultats/budgets) ?
- Quelles sont les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des programmes sectoriels DPE ?

Les réponses aux questions seront organisées en rapport d'évaluation structuré par chaque critère.

Période et durée

Du 25 juin 2021 au 25 décembre 2021, soit une durée de 6 mois.

Le résumé de l'évaluation ainsi que les recommandations seront présentés à une réunion spécifiquement dédiée à l'évaluation ainsi qu'au sein du comité du pilotage.

CNESE, UNICEF Algérie - Termes de Référence

Evaluation formative des programmes de développement de la petite enfance en Algérie en lien avec le projet de la Politique Intégrée de la Petite Enfance

Plan d'évaluation et activités principales

Quand	Activité	Livrables
Mai 20, 2021	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser la note conceptuelle 	Note conceptuelle est finalisée
Mai 23, 2021	<ul style="list-style-type: none"> TdR sont finalisés, qualité est assurée par la Spécialiste en Evaluation multi pays ainsi que par le bureau régional est validé par le comité de pilotage Les TdR sont publiés (pour la période de 2 semaines à travers LTA) 	TdR publiés
Juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> Choisir l'évaluateur et signer le contrat Avoir la réunion de démarrage avec le consultant/l'équipe des consultants L'élaboration du rapport de démarrage par le consultant /l'équipe des consultants La qualité du rapport de démarrage est assuré par la Spécialiste en Evaluation Multi Pays 	Rapport de démarrage, première version Rapport de démarrage, version finale
Juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> La récolte de données à travers les entretiens individuels ainsi que les entretiens en groups (2 semaines) L'analyse de données Les résultats préliminaires de l'évaluation sont finalisés et sont présentés et discutés 	Les résultats préliminaires de l'évaluation ainsi que les recommandations principales sont présentés
Aout 2021	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport de l'évaluation, première version, est assuré qualitativement en interne Le rapport de l'évaluation, première version, est partagé avec le comité du pilotage pour le processus de commentaires (2 semaines) Finalisation du rapport en consolidant les réponses a tous les commentaires par le consultant /équipe des consultants Rapport final est soumis dans la plateforme EISI 	Rapport d'évaluation préliminaire Rapport d'évaluation final
Septembre – Novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> La réponse de la gestion est préparée avec toutes les parties prenantes, et est entrée dans la plateforme EISI 	Réponse de la gestion

CNESE, UNICEF Algérie - Termes de Référence

Evaluation formative des programmes de développement de la petite enfance en Algérie en lien avec le projet de la Politique Intégrée de la Petite Enfance

Composition de l'équipe de l'évaluation

L'équipe sera composée d'un groupe d'experts équilibré dans idéal, au niveau de genre et contexte culturel. Le nombre de jours peut changer en fonction de l'offre soumis par la compagnie de l'évaluation.

Membre de l'équipe	Nombre de jours proposés
Chef d'équipe /Expert d'évaluation international	30 jours
Au moins deux Experts nationaux basés sur Alger (dans le domaine de la petite enfance et/ou évaluation de programmes	30 jours

Compétences et qualifications requises :

Chef d'équipe /	<ul style="list-style-type: none">- Diplôme universitaire supérieur (BAC + 5 ou plus) en sciences sociales, santé publique, économie ou similaire ;
(01)Expert international en matière de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Connaissance approfondie du domaine de développement du jeune enfant ;- Solide expérience (au moins 10 ans) dans l'évaluation de programmes sectoriels et multidisciplinaires ;- Excellente compétence orale et écrite en arabe et en français ; la maîtrise de l'anglais est un atout- Bonne compréhension des critères de l'évaluation ;- Expérience prouvée de la mise en œuvre de recherche ; analyse de données, évaluation ;- Exemples des rapports élaborés en français ;- Sensitivité culturelle.
(2) Experts nationaux en développement de la petite enfance et/ou évaluation de programmes nationaux	<ul style="list-style-type: none">- Diplôme universitaire supérieur (BAC + 5 ou plus) en sciences sociales, santé publique, économie ou similaire ;- Connaissance approfondie du domaine de développement du jeune enfant ;- Excellente compétence orale et écrite en arabe et en français ;- Compréhension des critères de l'évaluation ;- Expérience prouvée de la mise en œuvre de recherche ; analyse de données, évaluation ;- Exemples des rapports élaborés en français.

Activités et Tâches de l'équipe de l'évaluation :

- Préparation d'un plan d'action de l'évaluation avec identification des parties prenantes à impliquer ;
- Elaboration de la méthodologie de l'évaluation qui inclue les grilles d'analyse, les méthodes de collecte et d'analyse de données, etc. ;
- Organisation de la collecte des données au niveau central et local ;
- Facilitation de réunions et d'ateliers au cours du processus de l'évaluation ;
- Préparation des rapports d'évaluation ;
- Présentation des résultats de l'évaluation à l'occasion de séminaires, de réunions ou de conférences.

CNESE, UNICEF Algérie - Termes de Référence

Evaluation formative des programmes de développement de la petite enfance en Algérie en lien avec le projet de la Politique Intégrée de la Petite Enfance

Gestion, organisation et financement

L'UNICEF sera l'organisation contractante pour cette évaluation. De ce fait, le suivi administratif et financier sera sous la supervision de la chargée du Programme Suivi-Evaluation avec l'appui technique du Chargé du Programme DPE & Santé à l'UNICEF. L'accompagnement technique sera assuré par un comité de pilotage constitué du CNESE et de l'UNICEF. Tous les livrables devront cependant être validés par le CNESE et l'UNICEF.

Les coûts relatifs à cette évaluation seront entièrement pris en charge par le Programme DPE & Santé de l'UNICEF.

Livrables

- Rapport détaillé sur le plan d'action et la méthodologie de l'évaluation ;
- Etat des lieux et diagnostic approfondi des programmes DPE en Algérie (analyse de type cartographie des parties prenantes) ;
- Rapports d'évaluation (versions draft et version finale) avec identification des goulots d'étranglement entravant une vision intégrée du DPE, et des recommandations permettant d'initier une approche multisectorielle pour le DPE (politique ou stratégie nationale) ;
- Résumé analytique de l'évaluation ;

Modalités de soumission des candidatures :

L'entité soumissionnaire individuel ou institutionnel devra fournir les documents suivants :

- a) Une offre technique explicitant la lecture faite des termes de références proposés, incluant les ajouts ou prolongements qu'elle suggère d'apporter, la méthodologie qu'elle compte suivre pour réaliser cette consultation ainsi que le plan de travail proposé explicitant la chronologie des tâches et activités ainsi que l'estimation du nombre de jours/semaines prestées.
 - CVs détaillés et actualisés des consultants.
 - Une lettre de motivation.
 - Des références de ses travaux antérieurs en lien avec les présents Termes de Référence.
- b) Une offre financière détaillée pour mener à bien l'ensemble de la mission sur la base des présents Termes de Référence.

SOUSSION DES OFFRES & PROCEDURE DE SELECTION

1. Les documents à soumettre

Les dossiers de candidature doivent comprendre une « Offre technique » et une « Offre financière ». Ils doivent comprendre en outre un dossier administratif du cabinet/bureau d'étude. Ces documents devront inclure les éléments ci-après :

1- Dossier administratif qui devra comprendre les documents suivants :

CNESE, UNICEF Algérie - Termes de Référence

Evaluation formative des programmes de développement de la petite enfance en Algérie en lien avec le projet de la Politique Intégrée de la Petite Enfance

- Un document administratif de création ;
- Une attestation de paiement des impôts quitus fiscal, à jour ;
- Une attestation de paiement des cotisations sociales, à jour.

Même si le dossier administratif ne fera pas l'objet de notation, la vérification permettra de déterminer la complétude et la qualité d'éléments constitutifs. Le manque d'un ou de plusieurs documents administratifs peut entraîner le rejet de l'ensemble du dossier de candidature.

2- Offre technique portera sur la manière dont les consultants ont compris les termes de référence et envisagent de conduire l'évaluation. Les offres techniques mettront en exergue les éléments ci-après :

- Les références techniques du soumissionnaire incluant son expérience notamment en rapport avec les missions similaires réalisées par le cabinet ;
- Une note méthodologique qui devra comprendre :
 - La compréhension des TdR (il ne s'agit pas ici de recopier les TdRs) ;
 - Les méthodes de collecte et d'analyse des données y compris la stratégie d'échantillonnage ; que le cabinet estime pertinentes afin de répondre aux questions de l'évaluation ;
 - Explication de l'utilisation de chacune des méthodes de collecte et d'analyse proposées ;
 - Un plan de travail incluant les rôles et responsabilités de chacun des membres de l'équipe de l'évaluation, la complémentarité avec les équipes techniques du CNESE et de l'UNICEF et le Comité de pilotage
- La liste des Consultants proposée pour la mission accompagnée de curriculum vitae détaillés de chacun incluant les références des expériences antérieures (par ex. les références des travaux les plus récents réalisés par chacun des consultants).

3- Offre Financière devra comprendre un budget détaillé, incluant toutes les dépenses relatives à la réalisation de l'évaluation, y compris les honoraires journaliers et autres dépenses concernant les membres de l'équipe technique, mais aussi tous les autres frais afférents à la conduite de l'évaluation. Ceux-ci incluent une estimation des frais logistiques et de déplacement. Les coûts seront présentés en dollars américains. Cette offre devra être présentée séparément de l'offre technique. En effet, celle-ci ne sera examinée que pour les candidats dont les offres techniques auront été jugées valables.

2. Critère d'évaluation des offres

Les offres des cabinets seront évaluées sur la base des critères et notations mentionnés dans le tableau ci-dessous. Les soumissionnaires doivent respecter les limites de pages indiquées par section. Les candidats sont également encouragés à éviter un langage trop générique et à fournir une offre appropriée, descriptive et spécifique au contexte Algérien, en lien avec les livrables attendus.

#	Critères	Notes	Total
1	Compréhension des termes de référence	10	10
2	Méthodologie		25
	Indiquer le cadre méthodologique de référence pour la réponse aux questions d'évaluation indiquées dans les TdR.	10	
	Détailler les méthodes de collecte des données.	10	
	Méthodes d'analyse des données qui auront été compilées/collectées en vue de contribuer à répondre aux questions d'évaluation)	5	
3	Capacités d'organisation de l'équipe d'évaluation pour l'exécution du mandat		10
	Plan détaillé de travail de l'évaluation (selon la pertinence des activités et du chronogramme proposé pour la délivrance des produits attendus)	5	

CNESE, UNICEF Algérie - Termes de Référence

Evaluation formative des programmes de développement de la petite enfance en Algérie en lien avec le projet de la Politique Intégrée de la Petite Enfance

	Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'évaluation (Selon la pertinence de la répartition des rôles et responsabilités pour l'atteinte des résultats escomptés dans les délais requis)	5	
4	Expertise et expérience du consultant principal		10
	Expertise du/de consultant(e) principal(e) (selon l'expertise en évaluation des programmes/projets de développement).	5	
	Expérience du/de la consultant(e) principal(e) (en mettant en exergue son expérience dans la conduite des évaluations similaires à celle-ci, dans les contextes similaires et avec divers PTF et les Nations Unies en particulier).	5	
5	Expertise et expérience des consultants nationaux		15
	Expertise des consultant(e)s associé(e)s (Selon l'expertise en évaluation des programmes de développement)	8	
	Expertise des consultant(e)s associé(e)s (en mettant en exergue l'expérience dans la conduite des évaluations similaires et avec divers organisations et les Nations Unies en particulier).	7	
Notes totales attribuées à l'offre technique			70
Notes totales attribuées à l'offre financières			30
Note globale			100

Seules les offres dont la note technique est au moins égale à 50 seront retenues pour l'analyse de l'offre financière.

Evaluation de l'offre financière : la note maximale de 30 points sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé le coût financier le moins élevé. La note financière des autres soumissionnaires sera calculée selon la formule suivante : $\text{Montant proposition la moins élevée} \times \text{Note attribuée à la proposition la moins élevée} / \text{Montant Proposition Financière à évaluer}$.

Sélection finale : l'offre ayant obtenu la note globale la plus élevée, sera retenue pour l'établissement du contrat.

MODALITES DE TRAVAIL/AUTRES CONDITIONS

1. Modalités de paiement liés aux livrables Le paiement des frais de services se fera en trois versements suivants les livrables, comme suit :

- 30% après la validation du rapport de démarrage.
- 40% à la soumission du premier draft du rapport répondant aux attentes.
- 30% à la soumission du rapport final validé.

Conditions de travail

L'équipe d'évaluation sera basée à Alger (consultants nationaux), le mode d'exercice du consultant international sera précisé selon l'évolution épidémiologique en Algérie et les conditions de voyages établis par le gouvernement.

Chaque membre de l'équipe devra utiliser son propre matériel de travail et faire les arrangements nécessaires pour la reproduction des documents.

Autres conditions

CNESE, UNICEF Algérie - Termes de Référence

Evaluation formative des programmes de développement de la petite enfance en Algérie en lien avec le projet de la Politique Intégrée de la Petite Enfance

- L'UNICEF ne fournit pas d'assurance santé/rapatriement pour les consultants. Chaque membre doit s'assurer de disposer de sa propre couverture santé.
- Les documents produits pendant la consultation seront considérés comme strictement confidentiels et le droit de distribution et / ou de publication aux et à l'UNICEF.
- L'utilisation ou la publication de données ou de résultats d'enquête par le contractant ne sera en aucun cas autorisée. Le contrat signé avec l'agence inclura les autres conditions générales définies par l'UNICEF. Les rapports principaux seront publiés par les commanditaires de l'évaluation, en indiquant dans les sections des remerciements les institutions et les personnes qui ont grandement contribué à la qualité des rapports.
- Les consultants fourniront aux commanditaires les données brutes, corrigées/vérifiées une fois nettoyées et des fichiers de programmation permettant de reproduire les résultats des principaux rapports de l'évaluation.

Annexes :

Annex 1. Sources (liste indicative de toutes les études qui pourraient être utiles pour cette évaluation, documents, données statistiques entre autre)

- Etat des lieux de la prise en charge de la petite enfance, CRASC, UNICEF, 2013 ;
- Programmes, Plans, Stratégies nationales et rapports sectoriels couvrant la période de l'évaluation ;
- Plan National d'Action pour l'Enfance, 2008-2015 ;
- Perspectives pour le cadrage du programme décennal de l'Algérie en matière de Développement de la Petite Enfance.

Annex 2. Liste des parties prenantes pour les entretiens

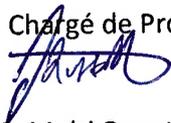
- Représentants du Ministère de la Santé, de la population et de la Réforme Hospitalière ;
- Représentants du Ministère de l'Education Nationale ;
- Représentants du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme ;
- Représentants du Ministère des Affaires Religieuses et du Wakf ;
- Représentants du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales ;
- Représentants des Organisations de la Société Civile ;
- Représentants de l'UNICEF et agences sœurs du Système des Nations Unies.

Développé par :

Dr. Ilyes KESSAL, Chargé de Programme, Développement de la Petite Enfance et Santé, UNICEF Algérie.

Mariia MATSEPA, Multi Country Evaluation Specialist, UNICEF

Validé par : Souraya HASSAN, Représentante-adjointe, UNICEF Algérie


Ilyes KESSAL
Program Officer
ECD & Health
UNICEF



